



QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES À METTRE EN PLACE ?

RÉDUISEZ :

Réduisez votre production de déchets, en optimisant l'utilisation des matériaux et des produits, en réutilisant ce qui peut l'être.

TRIEZ ET RÉUTILISEZ :

Triez et réutilisez les déchets afin de limiter les coûts d'élimination. Les déchets en mélange sont en effet éliminés au tarif du déchet le plus dangereux. Le tri minimum correspond aux trois catégories de déchets, inertes, banals et dangereux. Demandez aussi à vos fournisseurs s'ils reprennent les produits après utilisation.

SÉPAREZ :

Séparez les déchets valorisables et monnayables (métaux) de ceux qui ne le sont pas.

STOCKEZ :

Stockez vos déchets dangereux sur des bacs de rétention, dans des conditionnements hermétiques, étiquetés et entreposés dans un local ventilé.

Prenez aussi des précautions quant à la compatibilité des produits que vous stockez côte à côte.

TRAÇABILITÉ :

Assurez la **traçabilité** de vos déchets jusqu'à leur élimination, en conservant pendant 5 ans les justificatifs d'élimination : bon d'enlèvement des déchets industriels banals, relevé périodique d'apport en déchetterie, registre des déchets dangereux, et Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (exemplaire dans la plaquette).

SENSIBILISATION ET FORMATION :

Les salariés sont un maillon essentiel à la mise en place d'une bonne gestion des déchets dans l'entreprise. La **sensibilisation** et la **formation** de votre personnel sont incontournables.

ACTIVITÉ BUREAUTIQUE

Votre activité artisanale génère une activité bureautique. Pensez aussi à réduire et à traiter correctement les déchets qui en découlent :

- Les papiers, cartons, plastiques sont des déchets industriels banals (DIB).
- Les cartouches d'encre et toners sont des déchets dangereux (ils peuvent être repris par votre fournisseur), de même que les bombes aérosols, néons, accumulateurs et piles.

💡 Pensez aussi à ramener votre appareil en fin de vie lorsque vous remplacez un équipement électrique et électronique (ordinateur, imprimante, photocopieur, fax...).

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn** se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter au **05.63.48.43.69**